

Administration communale
Rue du Château 28
1627 Vaulruz

Secrétariat communal
026 912 91 25
commune@vaulruz.ch

Caisse communale
026 913 93 44
caisse.communale@vaulruz.ch

Sommaire

Assemblée communale.....	2
Comptes 2024.....	3
Message du Conseil communal sur le tractanda de l'assemblée.....	6
Actualités communales.....	9
Déchetterie communale.....	11
Administration communale.....	12
Alimentation en eau potable.....	13
Informations Seniors.....	13
Sociétés locales.....	17
Agence AVS.....	19
Informations diverses.....	21





Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

mercredi 14 mai 2025 à 20h00
à la halle de gymnastique de Vulruz

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2024

Il ne sera pas lu et est à disposition à l'administration communale ou sur le site : www.vulruz.ch

2. Comptes 2024

2.1 Présentation générale des comptes communaux

- Compte de résultat 2024
- Crédits supplémentaires (Rfin art. 9d)
- Compte des investissements 2024

2.2 Rapport de l'Organe de révision

2.3 Approbation des comptes 2024

- Vote sur les crédits supplémentaires (Rfin art. 9d)
- Vote final

3. Investissements 2025

3.1 Crédit d'étude pour bâtiments scolaires

(Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)

3.2 PAL, biotopes et plan communal des énergies

(Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)

4. Rapport de gestion 2024

5. Approbation du règlement communal relatif à la taxe communale sur la plus-value

(Présentation, rapport de la Commission financière, vote final)

6. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés à l'administration communale durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée ou sur le site www.vulruz.ch.

Le Conseil communal

Compte de résultat 2024

	Comptes 2024	Budget 2024	
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	606 487.25	578 726.30	
31 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	571 108.92	532 985.00	
33 Amortissements du patrimoine administratif	662 414.95	614 704.14	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	144 465.79	66 300.10	
36 Charges de transfert	2 760 090.57	2 860 919.99	
37 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	
	4 744 567.48	4 653 635.53	
Revenus d'exploitation			
40 Revenus fiscaux	3 381 176.45	3 060 000.00	
41 Patentes et concessions	0.00	0.00	
42 Taxes et redevances	575 455.12	514 400.00	
43 Revenus divers	0.00	0.00	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	156 165.95	62 927.06	
46 Revenus de transferts	656 644.73	603 773.83	
47 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	
	4 769 442.25	4 241 100.89	
Résultat provenant des activités d'exploitation	24 874.77	-412 534.64	
34 Charges financières	187 155.45	181 057.00	
44 Revenus financiers	285 539.16	285 530.00	
Résultat provenant des financements	98 383.71	104 473.00	
Résultat opérationnel (bénéfice)	123 258.48	-308 061.64	Niveau 1
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	
48 Revenus extraordinaires	205 340.00	205 340.00	
Résultat extraordinaire (bénéfice)	205 340.00	205 340.00	Niveau 2
Résultat total du compte de résultats (bénéfice)	328 598.48	-102 721.64	Niveau 3

Compte des investissements 2024

Comptes 2024 Budget 2024

	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION GENERALE	89 639.35	0.00	95 000.00	0.00
02 Services généraux	89 639.35	0.00	95 000.00	0.00
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	65 513.35	0.00	310 000.00	0.00
61 Circulation routière	65 513.35	0.00	310 000.00	0.00
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT	37 283.66	262 363.50	175 000.00	105 000.00
71 Approvisionnement en eau	2 023.96	24 508.75	135 000.00	5 000.00
72 Traitement des eaux usées	0.00	237 854.75	0.00	100 000.00
79 Aménagement du territoire	35 259.70	0.00	40 000.00	0.00
8 ECONOMIE PUBLIQUE	6 039.90	0.00	0.00	0.00
81 Agriculture	6 039.90	0.00	0.00	0.00
9 FINANCES ET IMPOTS	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	198 476.26	262 363.50	580 000.00	105 000.00
Excédent de recettes d'investissement 2024	-63 887.24		475 000.00	

Bilan au 31 décembre 2024

	Bilan au 31.12.2024	Comparatif 31.12.2023
ACTIF		
10 Patrimoine financier	12 237 492.31	11 729 322.08
100 Disponibilités et placements à court terme	1 116 755.11	736 306.58
101 Créances	1 411 285.85	1 320 650.65
104 Actifs de régularisation	209 995.75	210 739.20
107 Placements financiers à long terme	323 726.00	323 726.00
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	9 175 729.60	9 137 899.65
14 Patrimoine administratif	17 167 116.55	17 625 531.24
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	16 966 062.76	17 550 728.19
142 Immobilisations incorporelles du patrimoine administratif	162 449.79	41 723.05
144 Prêts	5 524.00	0.00
145 Participations du patrimoine administratif	33 080.00	33 080.00
Total de l'actif	29 404 608.86	29 354 853.32
PASSIF		
20 Capitaux de tiers	12 963 468.35	13 025 271.13
200 Engagements courants	336 317.60	272 959.35
201 Engagements financiers à court terme	189 875.00	149 875.00
204 Passifs de régularisation	51 286.45	32 629.85
206 Engagements financiers à long terme	12 385 989.30	12 569 806.93
209 Engagements envers les financements spéciaux	0.00	0.00
29 Capital propre	16 441 140.51	16 329 582.19
290 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	1 487 790.00	1 487 377.42
291 Fonds enregistrés sous capital propre	14 898.54	27 011.28
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	1 437 380.00	1 642 720.00
2999 Résultats cumulés des années précédentes	13 172 473.49	12 808 974.77
299 Résultat de l'exercice (excédent de produits)	328 598.48	363 498.72
Total du passif	29 404 608.86	29 354 853.32
Excédent de produits de l'exercice 2024	328 598.48	

Comptes 2024

▪ Compte de résultat 2024

2024 fut à nouveau une bonne année du point de vue financier pour notre Commune. Des revenus fiscaux supérieurs aux estimations toujours prudentes du Conseil communal et des charges bien maîtrisées en sont les raisons. Au total, la somme des charges dépasse le budget de CHF 97'030.00 soit 2 %. Les charges liées se sont avérées conformes au budget, ainsi cet écart s'explique par les décisions et imprévus impliquant le Conseil communal.

Pour arriver à ce résultat, certaines charges se sont montrées plus élevées que le budget. Ainsi, l'engagement plus rapide que prévu d'une collaboratrice administrative augmente nos dépenses de salaires et charges sociales d'environ CHF 17'000.00. Le Conseil communal a également sous-estimé certaines charges lors de l'établissement du budget, il s'agit principalement de la rémunération des concierges (nombres d'heures plus importantes que prévu) et des frais d'énergie. Certains honoraires pour l'étude de projets tels que la transformation de la déchetterie, la mise à jour du cadastre et l'assainissement de nos captages d'eau potable se sont révélés plus coûteux que prévu. Ceci pour un montant d'environ CHF 27'000.00.

Le Conseil communal a également décidé, en voyant l'évolution positive des comptes 2024, d'anticiper certains achats et travaux. Il s'agit du goudronnage partiel de la place de parc en face de la halle de gym (CHF 7'000.00) et de l'engazonnement du cimetière (CHF 2'800.00).

D'autres charges non prévues sont également venues s'ajouter : le remplacement des chaises pour l'école enfantine (CHF 4'867.00), la réparation du Pony en décembre (CHF 4'097.00), des entretiens d'installations électriques à l'Hôtel-de-Ville à la suite du contrôle périodique et le remplacement de plaques vitrocéramiques dans les appartements de la Rue du Château 28 (le tout pour CHF 6'900.00).

Ces dépassements ont été compensés par des charges moindres dans d'autres chapitres, ainsi notre participation au cercle scolaire est de CHF 9'851.00 en-dessous du budget (transports moins coûteux). Nous avons également bénéficié du remboursement d'excédents 2023 concernant l'EMS de la Sionge (CHF 60'996.00) et des ambulances du Sud Fribourgeois (CHF 6'085.00). Le service hivernal s'est également montré moins onéreux que prévu, soit une économie de CHF 6'913.00.

C'est du côté des recettes que notre résultat positif pour l'année 2024 s'explique. En effet, nos recettes fiscales sur les personnes physiques sont supérieures de CHF 219'369.00 (+ 9.97 %). Une correction exceptionnelle d'impôt sur le revenu 2023 a entraîné une recette supplémentaire de CHF 130'000.00. Les impôts sur les personnes morales sont supérieurs de CHF 47'913.00 pour 2024 (+ 68,4%). De plus, nous avons également encaissé pour ce poste des impôts des années précédentes pour CHF 69'259.00 qui n'étaient pas prévus au budget.

Autres recettes plus élevées que prévu au budget : remboursement d'intérêts compensatoires (+ CHF 20'364.00), remboursement de salaires par les assurances (+ CHF 12'164.00), émoluments pour autorisations de construire (+ CHF 20'851.00), rappel d'impôts sur le revenu de personnes physiques (+ CHF 29'801.00), impôts à la source (+ CHF 11'961.00) et impôts sur les successions et donations (+ CHF 14'010.00). Ainsi nos recettes dépassent le budget de CHF 528'351.00 (+ 11.16%) et nous donnent le résultat suivant pour nos comptes 2024 : excédent de revenu de CHF 328'598.48 ; alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 102'721.64.

▪ Compte des investissements 2024

Nous avons remplacé le logiciel de gestion communal pour un montant de CHF 90'000.00, acheté un nouveau véhicule pour la voirie pour CHF 44'512.00 et poursuivi la révision de notre PAL pour CHF 35'259.00. Ce sont là nos charges d'investissement pour 2024, toutes conformes aux montants acceptés lors des assemblées communales.

Du côté des recettes, les taxes de raccordements nous ont rapporté CHF 262'363.50.

Investissements 2025

▪ Crédit d'étude pour bâtiments scolaires

Au cours de ces prochaines années, le Cercle scolaire Sâles-Vaulruz fera face à un défi majeur : le nombre croissant d'élèves dépassera la capacité des infrastructures scolaires !

Avec la population actuelle des deux communes, les effectifs passeront de 236 élèves (chiffre de la rentrée scolaire 2024-2025), à 261 élèves, pour la rentrée 2026-2027. Cela impose alors l'ouverture d'une classe supplémentaire. De plus, selon les prévisions pour 2035, plus de 300 élèves sont attendus. Cela nécessitera la création de classes. Cette estimation tient compte de l'accroissement démographique lié aux futures constructions prévues sur les territoires de Sâles et Vaulruz.

Comme la loi scolaire le prévoit, les salles isolées, situées dans les villages, devront être regroupées au sein d'un complexe. Cette obligation légale ainsi que la hausse des effectifs engendrent un manque de locaux disponibles. La planification de nouvelles infrastructures adéquates est donc indispensable.

Les Conseils communaux de Sâles et Vaulruz se sont rencontrés à plusieurs reprises et envisagent de mandater un·e architecte, afin d'étudier les solutions possibles, sur les territoires de nos deux communes. Cela permettra ainsi de définir les besoins pour garantir un environnement d'apprentissage de qualité et d'anticiper l'avenir.

À cet effet, les Conseils communaux sollicitent votre approbation pour **un crédit d'étude de CHF 60'000.00**, destiné à financer ce mandat. **Ce montant, estimé auprès de trois bureaux d'architectes, sera réparti entre les communes, selon les modalités habituelles du Cercle scolaire Sâles-Vaulruz :**

- 50% par rapport à la population légale ;
- 50% par rapport au nombre d'élèves au 30 septembre de l'année scolaire en cours.

La part communale avoisinera les CHF 25'000.00.

Ce projet revêt une importance capitale pour répondre à l'évolution démographique et garantir des conditions d'accueil adaptées aux besoins éducatifs pour les élèves.

Financement :

Total à charge de notre commune	CHF	25'000.00
Total	CHF	25'000.00

Cet investissement sera financé par les liquidités courantes. Il aura pour les années à venir l'impact financier suivant : taux d'amortissement selon MCH2 : 10 %, soit un montant annuel de CHF 2'500.00 durant 10 ans.

▪ PAL, biotopes et plan communal des énergies

Dans le cadre de la finalisation du plan d'aménagement local (PAL), deux études complémentaires sont nécessaires afin de permettre sa mise en examen préalable à l'automne 2025 :

- **Le plan communal des énergies (PCEn)**, qui vise à établir une stratégie énergétique locale en tenant compte des ressources et besoins spécifiques de la commune. Coût estimé : CHF 25'000.00.
- **L'inventaire des biotopes (IPB)**, indispensable pour identifier et protéger les milieux naturels d'intérêt au sein du territoire communal. Coût estimé : CHF 35'000.00.

Ces études constituent des étapes essentielles pour assurer un développement harmonieux et durable de notre commune. Un crédit total de CHF 60'000.00 est ainsi demandé afin de permettre leur réalisation.

Financement :

Total brut	CHF	60'000.00
Total	CHF	60'000.00

Cet investissement sera financé par les liquidités courantes. Il aura pour les années à venir l'impact financier suivant : taux d'amortissement selon MCH2 : 10 %, soit un montant annuel de CHF 6'000.00 durant 10 ans.

Approbation du règlement communal relatif à la taxe communale sur la plus-value

Les dispositions légales modifiant la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC), en lien avec la taxe sur la plus-value communale, sont entrées en vigueur le 1er octobre 2023. L'article 113a al. 1a LATEC permet désormais aux communes de prélever une taxe communale sur la plus-value liée à des mesures d'aménagement sur la base de la taxation cantonale.

Cette taxe communale se monte au maximum à un quart (25%) du prélèvement cantonal, celui-ci étant de 20%, et elle est déduite du prélèvement cantonal. Le Canton continuera d'assumer toute la procédure de taxation, d'estimation et de perception, avec la différence qu'une part du montant perçu sera versée aux communes qui se seront dotées d'un règlement communal (article 113c al. 5 LATEC).

Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1er janvier 2024. Aussi, le Conseil communal a décidé d'utiliser la possibilité qui lui est offerte légalement pour introduire une taxe

communale sur la plus-value, respectivement en élaborant un règlement communal y relatif.

Ainsi, l'article 2 donne le taux de 25%, soit le montant maximum légal et l'article 3 précise l'affectation des montants à disposition. Les articles 4 et 5 s'inscrivent dans les dispositions réglementaires des finances communales.

La taxe prélevée par la commune est soustraite à la taxe cantonale, la facture totale restera identique pour les propriétaires soumis à la taxe, le total ne dépassera pas les 20% prévus par la loi.

A noter également que ce règlement a d'ores et déjà été soumis au canton pour préavis de principe, lequel est favorable.

Le règlement communal proposé peut être consulté sur notre site internet www.vaulruz.ch.

Informations complémentaires sur la taxe cantonale sur la plus-value :
<https://www.fr.ch/territoire-amenagement-et-constructions/territoire/taxe-sur-la-plus-value>.

Compte-rendu de la dernière assemblée communale

L'assemblée communale s'est tenue le 11 décembre 2024 pour la présentation et l'approbation du budget 2025. La situation financière de la commune et les prévisions pour l'année suivante ont été présentées.

Plusieurs investissements importants ont été approuvés :

- Remplacement des compteurs d'eau
- Conduite d'eau potable « Champ-Magnin »
- Réfection du toit en tavillons Le Cergny 89A
- Sur Rappaz, mise en conformité
- Route de la Porte-des-Lions, pont – Crédit d'étude
- Eclairage public, mise en conformité
- Halle de gymnastique, modification des luminaires
- Château, isolation du toit côté Molettes

L'assemblée a pris acte du rapport de la commission financière, qui a validé la solidité du budget présenté. Le budget 2025 a été validé à la majorité.

Naissances

- Valentina Brandinu, née le 24 octobre 2024, fille de Stéphanie et Laurent
- Raphaël Sugnaux, né le 29 octobre 2024, fils d'Eléonore et Romain
- Adélie Brühlhart, née le 18 novembre 2024, fille de Laurie et Vincent
- Salomé Grossrieder, née le 20 novembre 2024, fille de Emilie et Sébastien
- Elio Glur, né le 2 février 2025, fils de Tooshiny et Jack
- Justin Charrière, né le 5 février 2025, fils de Mélissa et Florent



Remplacement des compteurs d'eau en 2025

Le personnel communal procédera au remplacement des compteurs d'eau durant l'année 2025. Les interventions seront réalisées progressivement sur l'ensemble du territoire communal tout au long de l'année. Nous vous remercions par avance de faire bon accueil à nos employés communaux !

Personne de contact en cas de question : M. Jean-Pierre Valiante, conseiller communal en charge de ce dossier - Jean-pierre.valiante@vaulruz.ch – 079 964 98 69

kigumi
atelier d'architecture

& J. Renevey
L. Schaller

Champ du Pâquier 61
1627 Vaulruz
www.atelierkigumi.ch

info@atelierkigumi.ch

JR | + 41 79 568 37 11
LS | + 41 77 478 06 57

L'atelier Kigumi, c'est la rencontre de deux architectes aux compétences diverses, l'une orientée vers **le patrimoine, l'architecture d'intérieur**, et l'autre vers la construction **éco-responsable**.

Une approche **féminine** qui recherche l'équilibre entre l'usage et la forme, qui s'inscrit dans la pérennité, **le développement durable et local** tout en intégrant les spécificités et intentions propres à chaque habitant pour une architecture unique.



La revitalisation de la Sionge

Au printemps dernier, les trois communes de La Verrerie, Sâles et Vaulruz ont approuvé le crédit ou leur participation aux travaux de revitalisation de la Sionge.



Le projet

Depuis lors, le comité de pilotage a poursuivi son travail avec le bureau d'ingénieurs mandaté ainsi que les représentants du Service de l'environnement afin de préparer un dossier pour une mise à l'enquête dans le courant de l'année 2025. Le projet s'étend de la route cantonale Vaulruz-Semsales, en passant sous la RN 12 et la voie de chemin de fer pour se terminer en amont du hameau de la Sionge. Le dossier inclut également la reprise du collecteur des eaux de drainage en provenance de La Verrerie et surtout son déversement par gravité ou pompage jusque dans la Sionge.

Emprises de terrain

Comme déjà annoncé, les travaux de revitalisation impliquent des emprises de terrain sur quelques propriétaires privés. En parallèle, des discussions et des négociations ont été menées à bien avec quelques agriculteurs propriétaires de terrain en rive gauche du cours d'eau. Il s'agit d'une surface d'environ 7'000 m² qui est concernée par ces échanges et ces compensations.

Echange entre les communes de Sâles et de Vaulruz

Grâce à une excellente entente entre les deux communes, un échange de terrain est en cours. La commune de Vaulruz a cédé sa parcelle 179 d'une surface de 21'168 m² à la commune de Sâles. Comme dit plus haut, cette parcelle a l'avantage d'être parfaitement placée et permet ainsi aux agriculteurs touchés par la revitalisation de retrouver leurs surfaces antérieures. D'autres propriétaires riverains ont également collaboré à trouver des solutions satisfaisant tous les propriétaires impactés par les emprises de la revitalisation.

Pour compenser la cession de la parcelle à la commune de Sâles, la commune de Vaulruz devient propriétaire d'une parcelle sur le territoire de la commune de Sâles, au lieu-dit « Les Mosses ». Pour des raisons de géométrie de la parcelle et aussi un usage agricole plus abouti, la parcelle 2075, détachée de la parcelle 134 a une superficie de 29'000 m². La différence trouvée dans cet échange fait l'objet d'un achat par la commune de Vaulruz. Les locataires des parcelles touchées par cet échange entre les communes ont accepté une modification de leur bail à ferme pour parcelles.

Dépôt des terres

Les terres issues des travaux de terrassement pourront rester dans le secteur de la revitalisation. Cette bonne nouvelle permet d'une part des économies substantielles liées au transport et aux taxes de décharge et d'autre part permet à quelques propriétaires de combler quelques dépressions sur leur parcelle.

La reprise du collecteur de La Verrerie

Il faut rappeler que l'implication de la commune de La Verrerie dans le projet de la revitalisation de la Sionge est liée à la reprise d'un collecteur principal de drainage à la hauteur de la « Gouille à Jean ». Là

également, le bureau d'ingénieurs a présenté des variantes afin que ledit collecteur puisse se déverser par gravité ou par pompage dans la Sionge.

Le dossier d'enquête

Au vu des éléments traités jusqu'à ce jour, le bureau d'ingénieurs civils va finaliser le dossier en vue d'une demande préalable, phase précédant la mise à l'enquête publique. En principe, celle-ci devrait intervenir dès l'automne 2025.

La mise en soumission des travaux et le début du chantier

Durant la phase de mise à l'enquête publique, le bureau d'ingénieurs va lancer les soumissions auprès des entreprises de génie civil et les entreprises spécialisées dans ce genre de travaux. Si on ne rencontre pas de difficultés majeures lors de la phase d'enquête et d'obtention des autorisations de construire, les travaux pourraient débuter dans le courant de l'hiver 2025-2026.

Déchetterie communale

Horaire de la déchetterie

Dès à présent, la déchetterie est ouverte toute l'année selon l'horaire suivant :

- Mardi de 17h00 à 19h00
- Jeudi de 17h00 à 19h00
- Samedi de 09h30 à 11h30
et de 14h30 à 16h30

Achats des sacs-poubelle taxés

Les sacs-poubelle taxés sont vendus au Denner et à Aly-Vrac à Vaulruz ainsi qu'à la Coop et à la boulangerie R.C. Audergon à Vuadens.

Benne des déchets encombrants

Son accès est maintenu au samedi uniquement. Des contrôles sporadiques seront encore effectués et les contrevenants seront amendés.

Récolte des textiles usagés

La commune a signé un contrat avec la société TEXAID SA, laquelle s'engage à traiter les textiles récoltés de manière respectueuse pour l'environnement. De plus, un montant de CHF 0.10 par kilogramme de déchets collectés est rétribué à la commune. N'hésitez donc plus à déposer vos textiles usagés dans la benne prévue à cet effet.

Prise en charge des sacs-poubelle aux points de ramassage

Les sacs-poubelle taxés doivent être déposés à la déchetterie durant les heures d'ouverture ou aux différents points de collecte **le matin du jour de ramassage avant 07h00**.

Des animaux ont été observés déchirant les sacs-poubelles mis à l'extérieur la veille du ramassage hebdomadaire. Pour éviter tout désagrément et préserver la propreté de notre commune, nous vous prions de bien vouloir ne sortir vos sacs poubelles qu'au matin du jour de collecte.

Le jour de ramassage des sacs-poubelle est fixé au mercredi mais peut être modifié en cas de jour férié durant la semaine. Les éventuelles modifications sont notifiées dans le calendrier du MémoDéchets.



Coordonnées

Administration communale
Rue du Château 28
1627 Vaulruz

Secrétariat communal
026 912 91 25
commune@vaulruz.ch

Caisse communale
026 913 93 44
caisse.communale@vaulruz.ch

Horaire annuel

- Lundi de 08h00 à 11h30 et de 13h30 à 18h30
- Mardi de 08h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- Mercredi de 08h00 à 11h30 et après-midi fermé
- Jeudi de 08h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- Vendredi fermé

Horaire durant les vacances d'été

Du lundi 21 juillet 2025 au vendredi 22 août 2025, l'administration communale sera ouverte selon l'horaire suivant :

- Lundi 08h00 à 11h30
- Mardi 08h00 à 11h30
- Jeudi 08h00 à 11h30

Il est bien entendu possible de convenir d'un rendez-vous en dehors de cet horaire. N'hésitez pas à nous contacter pour fixer un rendez-vous selon vos disponibilités.



Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons un très bel été !



Rue du Bourg de l'Auge 1 | 1636 Broc
wa-riskmanagement.ch

Bureau de courtage depuis 20 ans dans la région, nous vous accompagnons dans les domaines suivants :

- Planification financière de **retraite**
- Conseil global en **prévoyance**
- Conseil en financement **immobilier**
- Gestion de portefeuille d'assurances pour **PME et collectivités**
- Gestion de portefeuille d'assurances pour **privés**

Contactez-nous pour en savoir plus

Laurie Oberson
Chargée de clientèle
079 306 97 66
loberson@weck-aeby.ch

Steve Pasquier
Gérant
Chargé de clientèle
079 707 77 68
s.pasquier@weck-aeby.ch

Stéphane Clausen
Gérant
Chargé de clientèle
079 653 45 81
s.clausen@weck-aeby.ch

Qualité de l'eau potable de Vaulruz



Conformément à l'art. 5 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, les distributeurs d'eau ont le devoir d'informer sur la qualité de leur eau potable.

Le puits du Diron fournit en eau potable les consommateurs de la Commune de Vaulruz, en complément du réservoir d'eau des Ciernes. Pour le réseau supérieur des Molettes, l'eau provient du réservoir de Riaz situé au lieu-dit Neyruz. L'eau de source du captage des Ciernes subit un traitement UV.

Vous trouverez ci-après les caractéristiques de cette eau potable distribuée par la Commune de Vaulruz :

Bactériologiques	Conformes aux normes en vigueur
Chimiques	Conformes aux normes en vigueur
Dureté : moyenne à dure	°fH 23 à 33
Nitrate (norme <40)	2 ± 0.07

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser à M. Bernard Rouiller, fontainier, au 079 450 21 31.

Informations Seniors

Fête Nationale 2025

Nous avons le plaisir de vous convier à venir fêter notre Suisse



**le vendredi 1^{er} août 2025 dès 11 heures
au terrain de football**

En collaboration avec la Jeunesse de Vaulruz et dans le cadre de sa Fête des Sherwoodiennes

**le verre de l'amitié suivi d'une grillade
seront offerts par la Commune à tous nos citoyens**

A cette occasion festive, l'inscription est obligatoire jusqu'au dimanche 27 juillet auprès de Valérie Deschenaux, conseillère communale, de préférence par mail à valerie.deschenaux@vaulruz.ch ou par message au 076 394 01 79 (dès 19h en cas d'appel téléphonique).

Nous nous réjouissons de vivre cette journée avec vous tous.

Cafés-rencontre

Nous sommes enchantés de constater que nos cafés-rencontre connaissent un joli succès le 1^{er} mardi de chaque mois. Pour la 3^{ème} année consécutive, nous réitérons ces moments conviviaux en 2025.

Ils se déroulent à la halle de gymnastique de 9 heures à 11 heures. Café, thé, jus de fruit et petits biscuits vous sont offerts par la Commune.

Pour celles et ceux qui souhaitent y participer mais ont besoin d'un moyen de locomotion, Madame Jeanine Seydoux se tient à votre disposition au 079 483 15 33.



Nous vous attendons nombreux à ces matinées d'amitié et de partage.

Dates 2025 : 07 janv. / 04 fév. / 04 mars / 1^{er} avril / 06 mai / 03 juin / 02 sept. / 07 oct. / 04 nov. / 02 déc.

Repas à l'emporter



L'EMS de la Sionge vous offre la possibilité de bénéficier de votre repas de midi ou du soir, à l'emporter, tous les jours de la semaine (y compris les jours fériés).

Pour ce faire nous vous invitons à réserver celui-ci auprès du personnel de cuisine 48 heures à l'avance :

- [Cuisine de Sâles, 026 917 90 02, cuisine-s@emsdelasionge.ch](mailto:cuisine-s@emsdelasionge.ch)
- [Cuisine de Vuadens, 026 916 10 22, cuisine-v@emsdelasionge.ch](mailto:cuisine-v@emsdelasionge.ch)

Le détail des menus et les tarifs se trouvent sur le site internet www.emsdelasionge.ch sous l'onglet « lieu de vie et de partage / Repas sur place ou à l'emporter ».

Sarah Reymond

Physiothérapeute diplômée ECVP

PHYSIOTHERAPIE
EN CABINET OU A DOMICILE
Vers-la-Chapelle 4

1627 Vaulruz

 077 453 28 13

Possibilité aussi de recevoir des massages de bien-être hors prescription médicale, Fr. 50,-- / ½ heure.

Chères lectrices et chers lecteurs,

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'organisation de notre prochain Marché de Noël, qui se tiendra les 29 et 30 novembre 2025 à la salle de la Lisière du complexe sportif de Sâles.



Cet événement festif sera une occasion unique de célébrer l'esprit de Noël dans un cadre convivial et chaleureux, tout en rassemblant les résidents, leurs familles, ainsi que les villageois et villageoises du bassin de la Sionge et toute autre personne souhaitant se joindre aux festivités.

Dans ce contexte, nous faisons appel à vous ! En effet, votre dévouement a grandement contribué à la réussite de nos précédentes manifestations. Pour cela, nous vous sollicitons à nouveau et sommes activement à la recherche de bénévoles pour nous aider à la mise en place et durant la manifestation. Nous invitons également les artisans et intéressés à participer à cet événement en tenant un stand pour présenter et vendre leurs créations ainsi que les prestataires et/ou participants musicaux désirant animer le weekend.

Enfin, l'EMS de la Sionge recherche des sponsors. Votre soutien, sous forme de contributions financières ou matérielles, constitue un atout précieux pour nous aider à créer une atmosphère magique et à offrir des moments inoubliables aux résidents et aux visiteurs. En tant que sponsor, votre entreprise profiterait d'une visibilité privilégiée lors de l'événement, tout en jouant un rôle clé dans le renforcement du lien social de notre région.

Nous vous remercions de nous faire part de votre intérêt en nous retournant le coupon ci-dessous rempli :

- Soit par mail respanimation@emsdelasionge.ch
- Soit par courrier à l'adresse « EMS de la Sionge – Service animation – Rte Principale 130 – 1628 Vuadens ».

Afin de faciliter l'organisation de cet événement, nous vous serions reconnaissant de nous répondre dans les meilleurs délais et au plus tard avant la fin mai 2025.

Dans l'attente de vous retrouver pour partager ensemble la magie de Noël, veuillez agréer, Chères lectrices et chers lecteurs, nos salutations distinguées.

Coupon réponse



Bénévole **Artisan/exposant** **Prestataire/participant musicaux** **Sponsor**

Nom : **Prénom** :

Tél : **E-mail** :

Adresse postale :

Par ma signature, je m'engage à participer au marché de Noël selon l'organisation établie.

Date : **Signature** :



Marché de Noël d'Antan

Ravivez l'étincelle du passé

Les 29-30 novembre

A la Lisière
1625, Sâles

SAVE THE DATE

L'ALPÉE VOUS INVITE À SON TRADITIONNEL
APÉRITIF DE FIN DE SAISON MUSICALE

CONCERT SAUCISSSES



MERCREDI 18 JUIN 2025
DÈS 18H30

PRÉAU DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE VAULRUZ

EN CAS DE MAUVAIS TEMPS, À LA SALLE DE GYM DE VAULRUZ



Groupement des aînés

Rendez-vous hebdomadaires :

Jour	Heure	Lieu	Activité
Lundi	16h00 – 17h00	Halle de gym	Gym douce (sauf vacances d'été)
Mercredi	14h00 – 17h00	Halle de gym (petite salle)	Yass

Chœur d'enfants Atta'chant

Le chœur d'enfants Atta'chant
présente son
Concert annuel 2025



Le samedi 28 juin à 19h
à
l'église paroissiale de Vaulruz

Entrée libre - collecte à la sortie

Ouverture des portes dès 18h30





FAUX POLICIERS / FAUX BANQUIERS
ARNAQUE
SOYEZ VIGILANTS!

Ne remettez jamais d'objets de valeurs ou vos cartes bancaires avec vos codes PIN à qui que ce soit, pas même à un policier ou un banquier qui vous appelle par téléphone ou se présente à votre domicile.

Ne vous laissez pas déstabiliser par de tels appels ou visites.

RACCROCHEZ/N'OUVREZ PAS ET APPELEZ LE

117



POLICE



Demande de réduction de prime d'assurance-maladie

Afin de permettre à l'ensemble de la population d'assumer le paiement des primes d'assurance-maladie de base, la Confédération et les cantons distribuent des subsides permettant de diminuer le montant de la prime payée par les personnes de condition économique modeste.

Les formulaires de demande ainsi que les mémentos d'explications sont disponibles à l'administration communale ou sur le site Internet de la caisse de compensation du canton de Fribourg (www.caisseavsfr.ch).

Rente de vieillesse

Lorsque vous atteignez l'âge ordinaire de la retraite, vous avez droit à une rente de vieillesse.

nécessaires et calculer le montant de votre rente, ce qui peut prendre un certain temps.

Il est recommandé de présenter votre demande de rente trois ou quatre mois avant d'atteindre l'âge de la retraite, car la caisse de compensation doit se procurer les documents

Le formulaire 318.370 – Demande de rente de vieillesse est disponible auprès des caisses de compensation et de leurs agences, ainsi que sur le site www.avs-ai.ch.

Cotisation AVS

▪ Personnel de maison

Le personnel de maison comprend notamment les activités suivantes :

- femme/homme de ménage
- fille/garçon au pair
- baby-sitter et garde d'enfant à domicile
- aide aux devoirs scolaires
- prise en charge de personnes âgées
- auxiliaire exerçant une activité dans l'appartement ou la maison, ou autour de la maison (ex. jardinage).

Celui qui emploie du personnel de maison contre rémunération (en espèce ou en nature) doit payer des cotisations aux assurances sociales sur le salaire brut. Pour cela, il faut s'annoncer à la caisse cantonale de compensation du lieu d'activité.

Les employés de maison de moins de 18 ans ne cotisent pas à l'AVS. Les employés de maison de moins de 25 ans dont le salaire annuel ne dépasse pas CHF 750.00 ne cotisent pas non plus à l'AVS.

▪ Indépendant(e)s

Qui sont les Indépendant(e)s ?

- Les personnes qui agissent en leur propre nom, pour leur propre compte.
- Les personnes qui assument leur propre risque économique, en faisant des investissements à long terme et en travaillant pour plusieurs mandants.

(AVS), à l'assurance d'invalidité (AI) et au régime d'allocations pour perte de gain (APG) dès le 1er janvier qui suit leur 17ème anniversaire.

Les personnes indépendantes exerçant une activité indépendante à titre accessoire et dont le revenu annuel ne dépasse pas CHF 2'500.00 peuvent demander que les cotisations leur soient facturées.

Les indépendants sont tenus de payer les cotisations à l'assurance-vieillesse et survivants

▪ Personnes sans activité lucrative

Sont considérées comme non actives les personnes qui :

- ne touchent pas de revenu d'un travail ou en tirent un très faible revenu
- sont entrées dans leur 21e année
- n'ont pas atteint l'âge ordinaire de la retraite.



Ce sont notamment :

- les étudiant(e)s
- les globe-trotters
- les chômeurs(euses) en fin de droit
- les bénéficiaires de l'aide sociale sans emploi
- les bénéficiaires d'une rente AI sans emploi
- les bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-maladie et accident
- les personnes divorcées sans emploi
- les personnes ayant pris une retraite anticipée
- les conjoint(e)s sans emploi de personnes retraitées
- les veuves/veufs sans emploi.

Les personnes dont le/la conjoint(e) exerce une activité lucrative à au moins 50%, durant au moins 9 mois dans l'année, dont le revenu annuel est supérieur à CHF 10'000.00 ne sont pas considérées comme personnes sans activité lucrative.

Les personnes sans activité lucrative doivent s'affilier auprès d'une caisse de compensation et y payer des cotisations. Il appartient à la personne de veiller elle-même à respecter son obligation de cotiser. Les personnes non actives doivent s'annoncer à la caisse cantonale de compensation de leur lieu de domicile.

Coordonnées de la caisse de compensation

Caisse de compensation du canton de Fribourg

Impasse de la Colline 1

Case postale

1762 Givisiez

Tél. 026 426 70 00

www.caisseavsfr.ch

Nadia Sudan

079 738 19 87

sudan.nadia@gmail.com

Rue du Château 15

1627 Vaulruz

Rue du Centre 14

1752 Villars-sur-Glâne



Massage thérapeutique • Réflexologie
Drainage lymphatique manuel • Ventouses • Reiki
Agréé ASCA et RME

Bourse d'études ou d'apprentissage

▪ Aide cantonale

Les demandes d'aide doivent être rédigées sur les formulaires officiels disponibles sur le site Internet <https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/bourses-detudes-et-prets/demande-de-bourse-et-pret-detude>.

Vous pouvez également demander le formulaire officiel au Service des subsides de formation, Rue St-Pierre Canisius 12, à 1701 Fribourg, ☎ 026 305 12 51 ou bourses@fr.ch.

▪ Aide communale

Tous les requérants d'une bourse cantonale obtiendront une aide communale, indistinctement de la décision du Canton, selon les critères suivants :

- pour les apprentis, CHF 100.00 par an
- pour les étudiants, CHF 200.00 par an

Merci aux apprentis et étudiants concernés de bien vouloir déposer à la caisse communale une copie **du formulaire de demande d'aide** soumis au Canton, avec les coordonnées du compte sur lequel la subvention communale pourra être versée. **La demande doit être faite en cours d'année pour l'année en cours.** L'aide ne pourra pas être perçue rétroactivement.



COIFFURE
Art de pl'hair
DAMES HOMMES ENFANTS



Jessica Epiney Chollet
Rue de la Gare du Sud 20
1627 Vaulruz
Mobile : 079 709 79 72
artdeplhair@bluewin.ch

Sur rendez-vous

Lundi : 8 h 00 - 21 h 00
Vendredi : 8 h 00 - 17 h 00
Autre horaire sur demande



pop e poppa vaulruz
réinventons la crèche

C'est dans un univers stimulant et magique fait de découvertes et de rencontres, qu'Isabelle et son équipe accueillent vos enfants dès la fin du congé maternité jusqu'à l'entrée à l'école enfantine, du lundi au vendredi de 6h30 à 18h.

N'hésitez pas à nous contacter pour découvrir ce lieu enchanteur. **Inscription possible toute l'année!**

contact
Isabelle Pillier, Directrice
Grand-rue 96c, 1627 Vaulruz, T +41 26 912 85 74
isabelle.pillier@poppepoppa.ch, poppepoppa.ch

«La crèche c'est trop chouette, j'ai pas triste quand maman et papa partent travailler.»
Maurice, 3 ans

«Mes copains c'est Tom et Nolan! Même qu'à la fête des p'tits monstres on s'est déguisés, c'était trop rigolo! Même que la sorcière est partie tellement vite qu'elle a oublié de reprendre sa recette de gâteau à la citrouille!»
Emilie, 4 ans

«Le canapé forestier c'est trop bien, on trouve plein de trésors dans la forêt.»
Léo, 4 ans



pop e poppa
crèches

Subvention pour soins dentaires aux enfants en âge de scolarité obligatoire

A la suite l'entrée en vigueur du nouveau règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires, nous attirons votre attention sur le nouveau barème en vigueur :

Nbre enfants	Revenu det. ch. 7.91										
	jusqu'à 35'000.--	40'000.--	45'000.--	50'000.--	55'000.--	60'000.--	65'000.--	70'000.--	75'000.--	80'000.--	Au-delà de 80'000.--
1		4	3	2	1						
2			4	3	2	1					
3				4	3	2	1				
4					4	3	2	1			
5						4	3	2	1		
6 et plus							4	3	2	1	

Zone grisée = prise en charge complète par la commune

Zone bleutée = 100 % à charge des parents

Catégorie
 4 = 20 % à charge des parents
 3 = 40 %
 2 = 60 %
 1 = 80 %

Pour rappel, les éléments/documents suivants doivent être joints à votre demande :

- la copie des factures (datées de moins de 12 mois)
- la copie des décomptes de prestations de l'assurance
- votre numéro IBAN pour le versement (en cas de décision favorable).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec Madame Stéphanie Grand Sciotto, administratrice des finances, au 026 913 93 44 ou par e-mail caisse.communale@vaulruz.ch.

Le règlement communal relatif à cette subvention des soins dentaires peut être consulté sur le site www.vaulruz.ch.

La maternelle "Les Lapins Bleus" de Sâles

Accueille vos enfants de 3 à 5 ans pour l'année scolaire 2025-2026



Horaires : lundi, mardi ou vendredi, de 9h à 11h45, à choix.
Des matinées récréatives sont aussi proposées en juillet au jour le jour.

Inscriptions : dès avril pour la rentrée de septembre auprès de Mme Catherine Bovet Egger, éducatrice de l'enfance, tél. 079 564 88 13

Offrez à votre enfant la possibilité :

- De favoriser l'apprentissage de son autonomie et de sa socialisation dans un petit groupe d'enfants du même âge.
- D'acquérir de nouvelles notions à travers des jeux pour favoriser son éveil.
- D'apprendre et de respecter les consignes en vue de l'école obligatoire.
- De découvrir le monde du vivant au fil des saisons lors de différentes activités intérieures et extérieures.
- De développer ses capacités cognitives, motrices, relationnelles et affectives à son rythme.

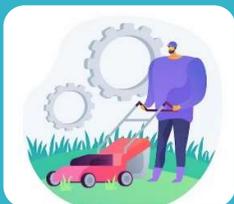
Plus d'informations sur : www.vaulruz.ch/education/structures-daccueil

Tranquillité et repos public

Afin de préserver pour tous un cadre de vie agréable, le Conseil communal souhaite rappeler quelques règles de savoir-vivre dictées par le bon sens :



Pour éviter tout désagrément et préserver la propreté de notre commune, nous vous prions de bien vouloir ne sortir vos sacs poubelles qu'au matin du jour de collecte.



Les gazons seront tondus à des heures respectueuses du voisinage (pas le dimanche, ou entre 12h00 et 13h00, ou après 20h00).



Merci aussi aux détenteurs d'animaux de prendre toutes les mesures propres à éviter que ces animaux ne troublent la tranquillité, l'ordre, la sécurité et la salubrité.



Merci encore aux agriculteurs d'observer des horaires raisonnables de travail dans les champs.

Merci aussi d'éviter l'épandage du purin le samedi



Les murs, clôtures, plantes, ouvrages et autres installations en bordure d'un itinéraire de mobilité doivent être entretenus convenablement (art. 144 de la loi sur la mobilité, LMob). **La visibilité ne doit pas être gênée.**



Nous prions également les propriétaires de veiller à la non-prolifération des chardons des champs. Cette mauvaise herbe, qui se propage grâce au vent, doit absolument être éliminée avant la floraison.

Le Conseil communal vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à votre voisinage.

Fondation Rieter-Lorétan, district de la Gruyère

La fondation Rieter-Lorétan a pour but d'apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation de même type domiciliés en Gruyère ou dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère. Peuvent être également concernées des formations subséquentes telle que la maturité professionnelle effectuées pendant la période d'apprentissage ou ultérieurement au sein d'une entreprise ou d'une école professionnelle. Elle peut également octroyer une aide financière pour d'autres formations réalisées dans des écoles professionnelles.

Le formulaire à remplir pour l'obtention d'un tel subside doit être demandé via le site : www.fondation-rieter.ch.

Règles à respecter avec son chien en balade

Tout propriétaire de chien rêve de se balader avec son animal, sans que cela ne dégénère d'une façon ou d'une autre. Mieux vaut donc avoir le bon comportement en balade avec un chien en laisse ou détaché, que ce soit en ville, à la campagne ou en forêt.

Les règles de bonnes conduites

- En ville, ainsi que dans les bâtiments ouverts au public, dans les transports publics, dans les cours d'école et les aires de jeux pour enfants, les chiens doivent, toutes races confondues, être tenus en laisse courte, et sous contrôle, à moins que ces lieux leur soient tout simplement interdits. Ainsi lors d'un croisement avec un autre binôme maître-chien, votre animal est sous contrôle total et chacun passe son chemin.
- En dehors de ces zones publiques, si vous croisez quelqu'un, que ce soit des joggeurs, des cyclistes, ou autres promeneurs, votre chien est immédiatement rappelé, sous contrôle, et attaché.
- Si vous rencontrez un autre binôme homme-chien, on applique la même règle, le chien est immédiatement rappelé, sous contrôle et attaché. Ensuite seulement, vous pouvez d'un commun accord avec l'autre propriétaire, décider de lâcher les chiens pour leur permettre une approche contrôlée.
- Si votre animal est libre, et que le chien arrivant en face est attaché, il est impératif que vous rappeliez le vôtre, et qu'il soit gentil et sociable, n'est pas une condition pour que votre chien puisse aller librement vers un congénère tenu en laisse. Il existe de multiples raisons pour qu'un propriétaire de chien ne veuille pas détacher son animal (blessure, chaleurs pour les femelles, surdité, mauvaise vue, peur, agressivité etc.).
- Afin d'éviter des cas de prédation et de dérangement, le Service des forêts et de la nature rappelle que **les chiens doivent être tenus en laisse en forêt du 1^{er} avril au 15 juillet de chaque année**



BERSET & FILS SA
APPAREILS MÉNAGERS
SERVICE - VENTE - RÉPARATION
Toutes marques

1632 RIAZ
026 912 30 50

1627 VAULRUZ
026 919 19 11

Documents d'identité

■ Cartes d'identité

Pour effectuer une demande de carte d'identité, il vous suffit d'apporter à l'administration communale :

- une photo de moins d'un an et de bonne qualité
- votre ancienne carte d'identité pour annulation

Il est également possible de vous rendre personnellement au centre de biométrie du service de la population et des migrants, Rte d'Englisberg 11, 1763 Granges-Paccot avec votre ancienne carte d'identité (la photo est faite sur place). Il est conseillé de prendre rendez-vous sur le site www.passeportsuisse.ch.

■ Passeports biométriques

Pour effectuer une demande de passeport biométrique, il est nécessaire de vous rendre personnellement au centre de biométrie du service de la population et des migrants, Rte d'Englisberg 11, 1763 Granges-Paccot avec votre ancien passeport. Il est conseillé de prendre rendez-vous sur le site www.passeportsuisse.ch.

Le délai de livraison d'un passeport ou d'une carte d'identité est de maximum 10 jours ouvrables dès le jour où les données sont saisies.



La
Valaisanne
Viande de bœuf
épicé et son bouillon
de vin rouge

L'Artisan Boucher Demierre Richard Sàrl
Rue de l'Hôtel de Ville 29 1627 Vaulruz 026/913 99 11



Horaire 7/7 jours
7h30 – 11h30 et 17h – 19h

Fam. Philippe Favre
Rue de la Gare-du-Sud 1 | 1627 Vaulruz
Tél. 026 913 83 13
fromagerie-de-vaulruz@bluewin.ch
f Fromagerie de Vaulruz

Le point de rencontre d'urgence (PRU) de la commune de Vaulruz

Votre point de contact en cas d'événement

Qu'est-ce qu'un « PRU » ?

Un point de rencontre d'urgence permet de garantir un emplacement déterminé sur lequel les autorités et la population peuvent se retrouver en cas de besoin. En particulier en cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population peut se rendre sur place afin d'y être assistée.

A quoi bon ?

En cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population peut y obtenir toutes les informations nécessaires à temps et trouver l'assistance le cas échéant. Par le biais de radios POLYCOM, le PRU assure une communication rapide et directe avec les feux bleus et l'organe cantonal de conduite.

Selon l'événement, la population peut y trouver de l'eau potable, de la nourriture, des médicaments, des premiers soins ou d'autres moyens pour couvrir les besoins fondamentaux. Le PRU peut également servir comme premier élément d'un processus d'évacuation, p.ex. vers un hébergement d'urgence.

Comment trouver le PRU ?

Le PRU de la commune Vaulruz se trouve à la halle de gymnastique (rue du Château 31, 1627 Vaulruz). En cas d'événement, le PRU est signalé par un panneau et/ou une oriflamme.

Les PRU du canton sont publiés sur le site internet www.pointrencontreurgence.ch et seront prochainement publiés dans le Géoportail du canton.

Quand sera-t-il activé ?

Lors d'événements de grande ampleur, la mise en service des points de rencontre d'urgence est décidée par le canton. En cas d'événements d'ampleur plus réduite, la commune respectivement son état-major de crise décide de l'activation. Le PRU sera activé notamment en cas de blackout, de délestage cyclique dans le cadre d'une pénurie d'électricité, de pannes de réseaux ou d'événements nécessitant une évacuation (p.ex. alarme-eau, inondation, éboulement).



**POINT DE
RENCONTRE
URGENCE**

Quelles mesures de précautions peut prendre la population ?

Les provisions domestiques éviteront bien des mauvaises surprises. Elles garantiront moins de stress et surtout pas de panique. Chacun de nous a donc intérêt à se préparer à une certaine autarcie pour surmonter un cap difficile. Il faut avoir des aliments stockables pour une bonne semaine et 9 litres d'eau par personne. Il faut aussi avoir à portée de main des objets utiles lors d'une panne de courant : radio à piles, lampe de poche, quelques piles de réserve, bougies, allumettes ou briquet. Il est également recommandé de garder chez soi une réserve minimale d'argent liquide en petites coupures. L'hygiène et la santé viennent compléter la liste : savon, papier WC, pharmacie de secours (pansements, thermomètre, analgésiques) et médicaments personnels.

Vous trouverez plus d'informations au sujet des provisions domestiques sur <https://www.bwl.admin.ch/bwl/fr/home/themen/notvorrat.html>. En cas de questions complémentaires, l'administration communale reste à votre disposition (026 912 91 25 / commune@vaulruz.ch).

Rejoignez le Club philatélique de Bulle: La passion des timbres et bien plus encore!

Passionné de philatélie ou curieux de découvrir un monde fascinant? Le Club philatélique de Bulle est fait pour vous! Fondé en 1956, notre club est un carrefour d'échanges et de découvertes pour les amateurs de timbres.

Une passion à partager

Le Club philatélique de Bulle initie les jeunes à la philatélie, les aide à développer leurs collections et à se préparer aux concours officiels. Nos juniors brillent régulièrement lors d'expositions reconnues. Le club propose une large diversité de collections, allant des timbres thématiques (aviation, châteaux, animaux...) aux classiques suisses dès 1852, comme les célèbres « Helvetia debout ». Chacun

trouve son domaine de prédilection et partage sa passion avec d'autres collectionneurs.

Avec une cinquantaine de membres actifs, nous nous réunissons chaque mois pour échanger, assister à des conférences et enrichir nos connaissances. Une bibliothèque de 400 ouvrages est à disposition. Nos visites d'expositions et notre réseau permettent aux membres de trouver des pièces rares et d'obtenir des conseils pour valoriser leurs collections.



Rejoignez-nous !

Que vous soyez expert ou débutant, venez partager cette passion et découvrir un univers fascinant !

Nouveauté: section cartes postales

Le club accueille aussi les amateurs de cartes postales, offrant ainsi un nouvel espace de collection.



Coordonnées du président:

Jean-Marc Seydoux • Mobile: 079 599 21 18

E-mail: jeanmarc.seydoux@bluewin.ch



Épicerie de produits en vrac

- ✓ alimentation
- ✓ hygiène et entretien
- ✓ cadeaux à choix
- ✓ service postal 

Achats selon vos besoins sans emballages superflus



Tous les 20 du mois rabais 10%



Lundi-vendredi 08h00-12h00 / 14h00-18h30
Samedi 08h30-12h00

Tél. 026 929 88 88
Grand-Rue 51 1627 Vaulruz

GARAGE DES PONTS
1627 VAULRUZ

Votre voiture nos compétences stop:go

VW Audi SEAT ŠKODA



Martial Seydoux

Conseiller en assurances, M 079 446 21 58
martial.seydoux@mobiliere.ch

Agence générale Bulle
mobiliere.ch

la Mobilière

BBDO



Route de Briez 181 – 1628 Vuadens

026 912 85 85

Des professionnels à votre service



MENUISERIE
CHARPENTE
AGENCEMENT
RÉNOVATION



026 919 44 88

menuiserie@pittetfreres.ch

www.pittetfreres.ch

Coiffure Couleur Lilas

Grand-Rue 60

1627 Vaulruz

026/919.55.44



“Au service de votre élégance”

Retouches sur mesure
Transformations
Réparations de tout genre

Hyda et Mefide Pajaziti
Sur-R.v

Les-Ouches 33 - 1627 Vaulruz

Tél/Fax 026/912 04 33

Sébastien Auto-école

Brevet fédéral

Voiture manuelle, automatique et remorque
théorie et sensibilisation

sebastien.raboud@sebastienautoecole.ch

079 542 71 82

www.sebastienautoecole.ch



Coiffure Florence

Florence Oberson

Dames - Messieurs - Enfants

026 913 17 63

Vers la Chapelle 6
1627 Vaulruz

Sur rendez-vous